



ÉLABORER LE COMPTE ADMINISTRATIF : DE LA PROCÉDURE A LA MISE EN PRATIQUE



Date (s) : les 10-11 septembre 2025	Lieu : URIOPSS IDF	Durée : 2 jours (14 heures)	Tarif adhérents : 620 €
-------------------------------------	--------------------	-----------------------------	-------------------------

Objectifs pédagogiques

Le compte administratif est un document réglementaire à adresser aux financeurs qui propose une synthèse du réalisé, en explicitant l'utilisation des financements alloués par les pouvoirs publics.

- ◆ Permettre aux responsables comptables et financiers des associations de préparer les travaux de clôture d'exercice
- ◆ Acquérir ou mettre à jour les connaissances nécessaires pour remplir les obligations réglementaires du compte administratif de l'établissement
- ◆ Établir le compte administratif et les annexes

Programme

Travaux préalables

- ◆ Mémento pratique de l'arrêté des comptes
- ◆ Répartition des travaux tout au long de l'année
- ◆ Particularités et difficultés

Compte administratif

- ◆ Dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles
- ◆ Les difficultés d'utilisation des cadres réglementaires
- ◆ Les retraitements et l'affectation du résultat
- ◆ La section d'investissement
- ◆ L'analyse du bilan financier
- ◆ Le rapport d'activité

Public : Comptables, gestionnaires, directeurs

Prérequis : Pas de prérequis

Modalités et délais d'accès à la formation : Inscription via le formulaire en ligne jusqu'à deux semaines avant la formation; deux jours si la formation est confirmée, sous réserve de places disponibles. La formation se tient à partir de 3 participants inscrits, avec une capacité maximum de 15 participants.

Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap.

Méthodes pédagogiques mobilisées :

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques. Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier ou dématérialisé. Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Intervenant :

Nicolas BARTHEZ, Gérard LEJEUNE ou Camille LEJEUNE : Experts-comptables, commissaires aux comptes et collaborateurs de l'URIOPSS IDF

Méthodes et modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation par des études de cas.
Évaluation de la satisfaction stagiaire par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Cette formation est également réalisable en intra, dans vos locaux.